

Avis de concours pour un poste menant à la permanence dans l'École des relations autochtones

L'[École des relations autochtones](#) de l'Université Laurentienne accepte les demandes de candidats possédant les qualifications adéquates pour pourvoir un poste menant à la permanence au rang de professeur(e) adjoint(e). L'entrée en fonction sera le **1^{er} juillet 2025**.

Située sur le territoire Atikemeksheng Anishnawbek à Sudbury, en Ontario, l'Université Laurentienne sert quelque 8 000 étudiants et est l'une des deux universités bilingues de la province. Elle s'engage à respecter son mandat bilingue et triculturel et offre une expérience hors pair en anglais et en français, ainsi qu'une approche globale de l'éducation autochtone.

Le magnifique campus boisé de la Laurentienne est entouré de lacs d'eau douce, de terrains de conservation de la nature et de centaines de kilomètres de pistes de cross-country et de randonnée. Le trajet quotidien à la Laurentienne est transformateur : vous pouvez en effet venir travailler en vélo, en skis, en raquettes à neige ou en kayak, et faire une pause du midi sur la plage privée de l'Université. La Laurentienne se trouve dans le centre géographique du Grand Sudbury, la ville la plus peuplée du nord de l'Ontario (160 000 habitants), et entretient des liens étroits et productifs avec Science Nord, SNOLAB, Horizon Santé-Nord et divers établissements postsecondaires.

L'École des relations autochtones propose deux programmes : *Honours Bachelor of Indigenous Social Work* (HBISW) et *Master of Indigenous Relations* (MIR). Agréé par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS), le programme de HBISW est unique en son genre, car il enracine à la fois dans les études les valeurs et théories du travail social et des Autochtones. Les deux programmes prônent les cultures et perspectives mondiales autochtones comme important ensemble de connaissances.

La personne choisie aura une présence sur le campus et participera activement à l'enseignement surtout dans le programme de HBISW, mais aussi au programme de maîtrise, dans l'un des domaines suivants : bien-être social autochtone, méthodologies de recherche autochtone, intervention en travail social auprès des Autochtones et aide adaptée à la culture. Elle possédera un solide dossier de recherche et d'érudition avec la possibilité de collaborer avec les collègues et les collectivités autochtones et apportera des contributions à l'École, à la Faculté, à l'Université et à la communauté générale.

Qualifications essentielles

- Être autochtone (Première Nation, Métis, Inuit) de l'île de la Tortue et avoir des liens avec sa collectivité;
- Avoir une profonde compréhension des perspectives mondiales et cadres autochtones;
- Comprendre la culture et les traditions autochtones de l'île de la Tortue et leur importance dans le cadre des services sociaux auprès des Autochtones;
- Être titulaire d'un doctorat en service social ou dans un autre domaine pertinent; les doctorants qualifiés qui achèvent les études seront aussi pris en compte;
- Posséder une expérience d'intervention en travail social au niveau de la MSW;
- Être admissible à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario;
- Avoir acquis une récente expérience en enseignement de niveau postsecondaire, de préférence, universitaire;
- Posséder des antécédents de recherche et d'érudition.

Dossier de demande

Un dossier complet de demande comprend tout ce qui suit :

- une lettre de présentation (qui comprend l'un des deux énoncés ci-dessous touchant la citoyenneté ou le statut de résident)
- l'auto-identification comme membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit*
- un curriculum vitae à jour
- un énoncé de l'expérience et des intérêts actuels et potentiels d'enseignement
- un énoncé des intérêts actuels et potentiels de recherche
- les coordonnées de trois répondants du domaine universitaire

Veillez envoyer le dossier de demande avec tous les documents précisés dans un **seul fichier PDF** au Vice-rectorat aux études à postes-corpsprofessoral@laurentienne.ca avec l'objet « *Demande de poste au corps professoral en relations autochtones* ». La date limite pour la réception des dossiers est le **1^{er} mars 2025** ou jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

L'Université Laurentienne est une communauté englobante et accueillante et encourage les candidatures de membres de communautés qui recherchent l'équité, y compris les femmes et les personnes racialisées, autochtones, handicapées et de toutes orientations sexuelles et identités et expressions sexuelles. La politique de bilinguisme de l'Université Laurentienne (section 7.3.b) contient une disposition concernant l'exigence linguistique pour les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, métisses ou inuites (<https://laurentienne.ca/bilinguisme>). Puisque les membres du corps professoral font partie de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), les candidats sont priés de consulter la Convention collective à www.lufappul.ca.

L'Université Laurentienne se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacle aux personnes ayant des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des adaptations à tout stade du processus de recrutement. Veuillez communiquer avec le Vice-rectorat aux études pour obtenir de plus amples renseignements (pypa@laurentienne.ca).

Toutes les personnes qualifiées sont invitées à poser leur candidature, mais, conformément aux exigences en matière d'immigration au Canada, les citoyens canadiens et les résidents permanents au Canada auront la priorité.

Afin de se conformer aux lois fédérales, l'Université doit compiler des statistiques sur le nombre de candidats à chaque poste affiché qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la citoyenneté ou le pays d'origine. On doit toutefois inclure l'énoncé « Je suis citoyen canadien/résident permanent du Canada » ou « Je ne suis pas citoyen/résident permanent du Canada », sans quoi le dossier sera considéré comme incomplet.

**On demandera aux personnes convoquées en entrevue de confirmer leur appartenance aux Premières Nations, Métis ou Inuits (certificat de statut d'Indien, attestation d'un organisme métis reconnu au Canada et [ou] d'un organisme ou d'une collectivité inuite) ou, en son absence, de présenter une lettre d'explication.*